

# 100% agri Copamo

n°8  
Février 2021

## COTORICO, UN COUP DE PROJECTEUR SUR LES PRODUITS LOCAUX



Cotorico, c'est la volonté de mettre en lumière les savoir-faire et l'offre locale. C'est faire découvrir les agriculteurs, les producteurs, les commerçants et les artisans du pays Mornantais. Murielle Condamin et Murielle Assailly, créatrices de Cotorico, souhaitent donner envie au consommateur d'aller à leur rencontre, et ainsi consommer au sein de notre territoire, dans nos villages.

**Adhérer à Cotorico** peut ainsi vous permettre de valoriser votre activité, vos savoirs faire sur internet (plateforme web, facebook, newsletter, vente en ligne).

La plateforme web permet d'**améliorer votre visibilité** auprès des consommateurs du Pays Mornantais qui surfent sur le web, à la recherche de produits et services près de chez eux.

Pour les clients qui ont l'habitude de venir chez vous, Cotorico leur permet également de connaître l'ensemble de votre offre, vos actualités et si vous le souhaitez, d'une solution de vente en ligne simple, rapide et accessible.



Cotorico est éligible au dispositif d'aide lancé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes nommé "Commerce en Ligne"

**Cotorico est éligible à l'aide de la Copamo**

[▶ + d'infos](#)

Renseignements sur les aides de la Copamo : [plandesoutienaleconomie@cc-paysmornantais.fr](mailto:plandesoutienaleconomie@cc-paysmornantais.fr)



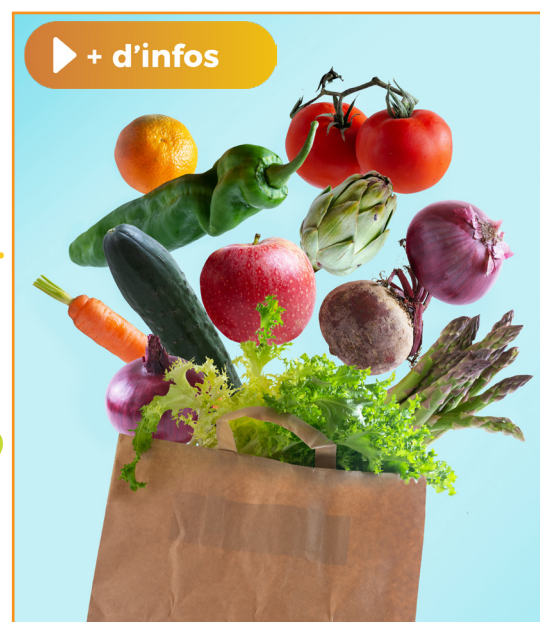
## DES AIDES DE LA RÉGION AUX COMMERCES DE PROXIMITÉ ÉLIGIBLES AUX AGRICULTEURS

Vente à la ferme ou sur les marchés et vente en ligne.

- Commerce en ligne
- Investissements pour la vente à distance et la commande à emporter
- Installation et rénovation d'un local commercial
- Installation et rénovation du point de vente sur les marchés



Toutes ces aides sont rétroactives au 1er janvier 2020 !



[▶ + d'infos](#)

Renseignements :

Région AuRA : [aide.exceptionnelletpecovid19@auvergnerhonealpes.fr](mailto:aide.exceptionnelletpecovid19@auvergnerhonealpes.fr)

CHAMBRE D'AGRICULTURE DU RHONE, Marie-Pierre COUALLIER - 06 75 01 02 88

# PLAN DE RELANCE ECONOMIQUE

Le plan de relance annoncé par le Gouvernement comporte un important volet consacré à la transition agricole, alimentaire et forestière. Toutes les mesures à destination des exploitants agricoles et les contacts à la chambre d'agriculture du Rhône pour vous accompagner sur <https://extranet-rhone.chambres-agriculture.fr/actualites/plan-de-relance/>

- [Je souhaite accélérer la transition agroécologique de mon exploitation](#)
- [Je souhaite améliorer le bien-être animal dans mon exploitation](#)
- [Je souhaite moderniser mes équipements d'abattage](#)
- [Je souhaite bénéficier du plan protéines végétales](#)
- [Je souhaite investir dans des équipements de protection face aux aléas climatiques](#)
- [Je souhaite participer à la structuration et au développement de filières performantes](#)
- [Je souhaite bénéficier d'un accompagnement de mon organisation de producteurs \(OP\)](#)
- [Je souhaite contribuer au développement d'une alimentation durable, saine et locale pour tous](#)



*Attention, les aides seront accordées dans la limite des crédits disponibles.*

France agrimer, met en œuvre plusieurs de ces mesures. De nombreuses demandes ont déjà été déposées, les dossiers sont instruits au fur et à mesure de leur arrivée. <https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/Plan-de-relance>

## STIMULER VOS VENTES SUR L'EXPLOITATION OU EN MAGASIN



### Une formation de la Chambre d'agriculture

La Chambre d'agriculture propose une formation les 10 et 12 mars prochain à La Tour de Salvagny intitulée « Stimuler les ventes sur l'exploitation ou en magasin »: réglementation (accueil en établissement recevant du public), mise en valeur des produits...

▶ + d'infos

Renseignements : Chambre d'agriculture  
Axelle VERNIOL 04 74 02 22 38 [axelle.verniol@rhone.chambagri.fr](mailto:axelle.verniol@rhone.chambagri.fr)

## ATELIER DE TRANSFORMATION COLLECTIF

### Une étude en cours



Le comité de suivi de la compensation collective agricole collective des extensions des Platières étudie l'opportunité et la faisabilité de deux projets :

**l'optimisation du réseau d'irrigation et la création d'un atelier de transformation collectif fruits et/ou légumes.**

Pour ce dernier projet, nous vous remercions de vous faire connaître auprès du service aménagement de la Copamo si vous avez un besoin en matière de transformation ou si vous avez un atelier dans votre exploitation qui pourrait être partagé.

Renseignements :  
service aménagement 04 78 44 98 52 ou [agriculture@cc-paysmornantais.fr](mailto:agriculture@cc-paysmornantais.fr)

# OPTIMISER SES COÛTS DE LIVRAISON

Logicout est un logiciel en ligne gratuit qui permet de calculer ses coûts de logistique :

<https://www.logicout.fr/couts/evaluation/>

Logicout est conçu pour **calculer avec précision les coûts des livraisons** aussi bien dans le cas d'un simple aller-retour depuis la ferme au point de livraison, que dans le cas d'une tournée comportant plusieurs points de livraisons.

# logicout

Calculez le coût de vos livraisons en circuit court

## ANTICIPER LA TRANSMISSION DE SA FERME

En partenariat avec le Syndicat de l'ouest lyonnais et la Communauté de communes des Monts du Lyonnais, l'Addear du Rhône vous propose une formation pour préparer son arrêt d'activité en toute sérénité. Cette formation est ouverte à toutes et tous, que vous soyez à 2, 5 ou 10 ans de la retraite, que vous ayez ou non un repreneur identifié.

**Cette formation aura lieu les 2,9,16 mars et 6 avril 2021 à Sainte Catherine.**

Au programme, identifier les différents types de transmission, conséquences juridiques, fiscales et sociales de la cession, estimer la valeur de son entreprise, déterminer le profil du successeur attendu.

Renseignements et inscription :

Marion Frichet [addear69.eat@gmail.com](mailto:addear69.eat@gmail.com) ou 07 63 02 83 48



## APPEL À PROJET PLANTATION DE HAIES

**Près de 18km de haies ont été plantés sur la Copamo grâce à l'appel à projet plantation de haies depuis 2012 !**

Cette année encore nous vous proposons de bénéficier de l'accompagnement technique de la Fédération des chasseurs du Rhône et de la Métropole.

Les plants sont financés par la Copamo ainsi que pour les linéaires importants, une aide par les brigades nature ou les élèves de la MFR d'Anse. Cette action bénéficie aussi d'un financement de la Région Auvergne Rhône Alpes.

La Compostière à Mornant fournit gratuitement le mulch aux porteurs de projets retenus par la Copamo.

Renseignements :

service aménagement 04 78 44 98 52 ou [agriculture@cc-paysmornantais.fr](mailto:agriculture@cc-paysmornantais.fr)



# COLLECTE DES PLASTIQUES AGRICOLES

Plus de 70 tonnes collectées



La collecte des plastiques agricoles a exceptionnellement eu lieu en octobre en 2020 du fait du confinement.

Plus de 70 tonnes ont été collectées cet automne. Nous vous remercions d'avoir stocké tous ces plastiques supplémentaires dans vos exploitations, nous avons conscience que cela n'a pas obligatoirement été toujours évident.

**En 2021, la collecte se tiendra les 12 et 13 avril.  
Vous pouvez d'ores et déjà récupérer des saches à la Copamo.**

Renseignements :  
service aménagement 04 78 44 98 52 ou [agriculture@cc-paysmornantais.fr](mailto:agriculture@cc-paysmornantais.fr)

## MON VÉHICULE PEUT-IL ENTRER DANS LA ZONE À FAIBLES ÉMISSIONS DE LA MÉTROPOLE DE LYON ?

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, seuls les véhicules utilitaires légers ou poids lourds aux vignettes Crit'Air verte, 1 et 2 peuvent pénétrer dans la ZFE de la Métropole de Lyon. **Sont donc autorisés à circuler :**

	diesel	essence	Hybride rechargeable, gaz, électrique, hydrogène
Utilitaire léger (type N1, <3.5t)	Si 1 <sup>ère</sup> immatriculation après 1 <sup>er</sup> janvier 2011	Si 1 <sup>ère</sup> immatriculation après 1 <sup>er</sup> janvier 2006	tous
Poids lourds (type N2, <12t)	Si 1 <sup>ère</sup> immatriculation après 1 <sup>er</sup> janvier 2015	Si 1 <sup>ère</sup> immatriculation après 1 <sup>er</sup> janvier 2011	tous

Pour les autres, **une demande de dérogation peut être faite à la Métropole.** Cette dérogation est valable 12 mois renouvelable 1 fois, elle concerne les producteurs qui vendent sur les marchés au sein de la zone et/ou qui livrent dans le périmètre. <https://demarches.toodego.com/sve/zone-a-faibles-emissions-demande-d-une-derogation/>

Dans tous les cas, votre véhicule utilitaire ou poids lourds doit être muni d'une vignette crit'air. <https://www.certificat-air.gouv.fr/fr/demande>

Renseignements :  
<https://www.grandlyon.com/services/zfe-mode-demploi.html>  
[guichetuniquezfe@grandlyon.com](mailto:guichetuniquezfe@grandlyon.com) ou 04 28 67 53 29



**Vous pouvez bénéficier d'un aide financière de la Région pour l'acquisition d'un nouveau véhicule (25% avec un plafond de 10 000€) :** <https://ambitioneco.auvergnerhonealpes.fr/aideEco/175/319-aide-aux-activites-non-sedentaires-financer-mon-investissement-commerce-et-artisanat.htm>

## POUR NOUS JOINDRE



### Copamo / Service Aménagement

50, avenue du Pays Mornantais  
CS 40107 - 69440 Mornant  
Tél : 04 78 44 98 52 / Fax : 04 78 44 08 80  
[agriculture@cc-paysmornantais.fr](mailto:agriculture@cc-paysmornantais.fr)

### Directeur de la rédaction :

Isabelle Brouillet, 4<sup>e</sup> vice-présidente  
en charge de l'agriculture

### Rédaction :

Corinne Schneider